

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un But – Une Foi



COMMISSION NATIONALE
DE REFORME DES INSTITUTIONS

Document de base

ELEMENTS D'ORIENTATION ET METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

AVRIL 2013

ELEMENTS D'ORIENTATION ET METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

A l'issue des dernières élections présidentielle et législatives, le Sénégal a réalisé, dans la paix et la transparence, la deuxième alternance politique de son histoire. Le peuple sénégalais a ainsi donné la preuve de sa sagesse et de son attachement profond aux principes de la démocratie. Il a exprimé par son vote le rejet de toute personnalisation du pouvoir et de tout accaparement de celui-ci par des groupes particuliers, en même temps que son espoir de voir s'instaurer des changements fondamentaux dans la façon de conduire les affaires du pays.

Aussi, le Président de la République nouvellement élu a-t-il pris la décision de mettre en place un cadre institutionnel répondant à ces aspirations, en demandant au Président des Assises nationales d'organiser une large concertation nationale sur les réformes institutionnelles à initier dans le court, le moyen et le long terme.

Ces réformes porteraient sur l'ensemble des questions institutionnelles et en particulier sur :

- la consolidation de l'état de droit
- l'équilibre des pouvoirs
- le renforcement de l'indépendance et de l'équité de la justice
- la démocratie participative
- la sauvegarde des libertés publiques
- le caractère républicain des administrations publiques
- la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques
- la promotion de l'éthique et des valeurs positives, une gouvernance sobre et efficiente, la transparence et la culture de l'imputabilité de leurs actes pour tous ceux qui servent l'Etat et les collectivités publiques, et s'il y a lieu, l'effectivité de la sanction que requièrent ces actes.

Cette concertation doit, du point de vue de son contenu, s'inspirer notamment des travaux et des conclusions des Assises nationales et en particulier de la Charte de gouvernance démocratique et s'appuyer sur les principes et orientations de « Yoonu Yokkute ».

1. Eléments de diagnostic

Pour mener à bien ce travail, la Commission nationale de réforme des institutions tient à rappeler qu'en dépit de certains acquis positifs dans plusieurs domaines, l'analyse de l'évolution générale de notre pays au cours de ses cinquante années d'indépendance laisse apparaître des situations dont l'urgent redressement exige notamment le recentrage de nos institutions.

- Du point de vue de la culture - qui fonde les motivations et les comportements - les acquis positifs de nos valeurs sont menacés par l'impact de « valeurs globales » qui favorisent l'émergence d'une mentalité d'accapareurs des ressources nationales au profit de quelques-uns, sans égard à la pauvreté d'une partie importante de notre population. Ainsi, le modèle culturel dominant tend-il à ne plus converger avec les vertus de la citoyenneté, du civisme, du respect du bien commun, du sens de la responsabilité et de la solidarité. L'incivisme et l'indiscipline caractérisent largement la société ; la conscience de l'importance du bien public devient de plus en plus faible. On constate une tendance à l'instrumentalisation de la religion et de l'Etat pour des intérêts personnels ; les citoyens tendent également à un recours abusif à l'Etat providence.

- Concernant, les droits et libertés, on ne peut manquer de relever, d'une part, un manque d'effectivité de certains d'entre eux (y compris en matière de sécurité des citoyens) et, d'autre part, la persistance dans notre Droit de certaines dispositions liberticides. D'une manière générale, les libertés doivent être réaffirmées, sauvegardées, protégées par une charte fondamentale et placées sous la surveillance d'un juge spécifique. La Constitution qui régit les institutions de la Nation est peu ou pas connue du peuple, alors qu'elle devrait imprégner l'esprit de chaque citoyenne et de chaque citoyen ; elle a été si souvent modifiée pour des raisons peu louables qu'elle a perdu de son caractère sacré ;
- Si la souveraineté appartient au peuple, ce dernier a peu de moyens de contrôler l'action des élus auxquels il délègue son exercice ; ce qui nous met devant un double défi : celui de participation des citoyens et celui de reddition de compte de ses délégataires. La consolidation de la démocratie participative apparaît donc comme une nécessité. Les citoyens et les citoyennes doivent être, à tous les niveaux, en mesure d'être informés afin de mieux apprécier l'action de leurs élus pour pouvoir, s'il y a lieu, soutenir leurs efforts ou mettre en cause leurs insuffisances.
- Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, théoriquement indépendants les uns des autres, ne sont en fait ni séparés ni équilibrés ; ils sont caractérisés par la prédominance d'un Président de la République qui peut décider de tout, sans que sa responsabilité soit réellement engagée par les décisions qu'il prend ou les actes qu'il accomplit ;
- Le Parlement est trop largement soumis à l'influence du chef de l'exécutif : il n'exerce pas toutes ses prérogatives dans le vote des lois et dans le contrôle efficient de l'action du gouvernement, se bornant généralement à un soutien inconditionnel de celui-ci. Son rôle en matière d'évaluation des politiques publiques est peu ou pas assuré. A de maintes occasions, on a pu noter un usage abusif de la majorité parlementaire conduisant à une rupture de confiance entre le peuple et ses représentants ;
- Le Pouvoir judiciaire, supposé indépendant, se retrouve sous une certaine dépendance au Pouvoir exécutif. Il est trop souvent instrumentalisé par celui-ci et reste insuffisamment doté en ressources humaines et matérielles appropriées. Il n'assume pas toujours ses missions dans l'impartialité, l'équité et l'indépendance. Dans beaucoup de cas, ses décisions ne sont pas motivées, laissant ainsi les justiciables dans l'ignorance des fondements juridiques des sentences qui les concernent. Les abus de la détention provisoire sont fréquents, entraînant une privation indue de liberté à des personnes dont la culpabilité est loin d'être évidente; le Conseil constitutionnel, qui est un de ses organes majeurs, se déclare le plus souvent incompetent pour trancher des litiges dont il est le seul à pouvoir connaître. La juridiction administrative est trop éloignée des justiciables, surtout ruraux, notamment en matière d'excès de pouvoir.
- L'Administration a été peu à peu déstabilisée, souvent désorganisée et rendue de plus en plus informelle, perdant ainsi une bonne part de sa neutralité, de son efficacité, de son professionnalisme et de sa crédibilité. Les recrutements ne s'effectuent pas toujours de façon transparente et équitable ; ceux qui y occupent des postes élevés ne sont pas toujours choisis de façon adéquate, quelques uns d'entre eux n'ayant ni les compétences, ni l'expérience, ni la rigueur requises; ceux qui y servent sont enclins à avoir des comportements partisans. Les contrôles exercés en son sein sont souvent inopérants et mal coordonnés ou leurs résultats inexploités pour éviter de sanctionner des irrégularités avérées ; ce qui contribue au développement de la corruption qui a tendance à la gangréner dans nombre de ses secteurs névralgiques. Les citoyens ont très rarement accès à l'information administrative. La protection des données personnelles n'est pas correctement assurée.

- Le système des partis politiques est caractérisé par un foisonnement inquiétant ; la multiplication de partis aux idéologies et objectifs souvent peu crédibles, leur fractionnement et l'absence de formation des militants et bien souvent d'une véritable démocratie interne ne favorisent guère l'émergence de militants authentiques et d'une citoyenneté participative, avertie, vertueuse et responsable. Le clientélisme, qui tend à s'ériger en norme de fonctionnement de nombreux partis politiques, conduit inévitablement des élus à gérer l'Etat plus en fonction d'intérêts particuliers que de ceux de la collectivité ; la « transhumance », pratique opportuniste et immorale, et la mal-gouvernance y trouvent leurs sources principales.
- Une société civile engagée dont la vocation est notamment de servir de contre-pouvoir et d'organe de défense des intérêts des citoyens et qui joue un rôle de plus en plus actif dans les événements majeurs de la vie sociale, économique, culturelle politique et dans le développement à la base. Le système de représentation syndicale connaît un foisonnement de plus en plus préoccupant. Le déficit de bonne gouvernance associative constitue, de manière générale, une limite à l'efficacité et à la crédibilité des organisations de la société civile. Par ailleurs, il ne leur est pas reconnu l'intérêt à agir pour la défense de l'intérêt général. Ceci constitue un handicap à surmonter.
- Une presse certes active, mais souvent confrontée à des difficultés récurrentes en termes de viabilité financière en raison d'une désorganisation du marché de la publicité. Elle doit renforcer sa rigueur, sa fiabilité et son professionnalisme. Notre pays possède des journalistes de qualité qui ne cessent d'œuvrer avec courage et honnêteté pour une information sincère et formative, mais il ne manque pas non plus de journalistes prompts à des affirmations sans fondement ; certains d'entre eux n'hésitent pas à traiter de façon cavalière le droit de réponse de ceux qui sont indûment mis en cause. Des titres sont loin de correspondre au contenu des articles comme si on cherchait à attirer trompeusement le lecteur. Le secteur audiovisuel en pleine expansion est caractérisé par une prolifération anarchique, du fait de l'attribution non transparente et désordonnée des fréquences. Au plan de la régulation, le dispositif ne couvre pas l'ensemble des organes de communication et ses pouvoirs sont limités.
- Des collectivités locales handicapées par la précarité de leurs ressources et par l'immixtion intempestive dans leur fonctionnement d'une tutelle pesante ; elles sont encore dans l'impossibilité de jouer le rôle essentiel qui leur revient dans le développement local, dans la préservation du patrimoine foncier (notamment dans la sauvegarde et la mise en valeur des terroirs au profit du paysannat local), etc. En effet, si l'on n'y prend garde, l'aliénation illégitime et souvent illégale d'une partie non négligeable du patrimoine foncier à des intérêts divers, parfois extérieurs au pays, risque de priver à long terme les paysans de terres et le Sénégal des leviers essentiels de sa liberté et de son développement. Aussi, les responsables des CL doivent-ils être mieux formés et leurs décisions davantage contrôlées du point de vue de la légalité et de celui de l'intérêt des populations. Il est noté par ailleurs une certaine instabilité dans le découpage territorial, instabilité préjudiciable à la démocratie locale et au développement.
- Les finances publiques sont souvent gérées de façon peu orthodoxe, sans que soit prise suffisamment en charge la priorité à accorder aux dépenses destinées à satisfaire les besoins de base des populations ni que soit assurée l'équité des allocations faites aux différentes zones ou aux secteurs contribuant à l'amélioration de la condition sociale ou à la production de richesse. De plus, l'exécution des lois de finances s'effectue trop souvent sans respect des inscriptions de crédit votées par le Parlement et avec une banalisation injustifiable des dépassements budgétaires, ou encore un recours abusif aux avances à régulariser et aux marchés de gré à gré.

Les règles qui régissent l'utilisation de l'argent public tant au niveau de l'Etat qu'à celui des collectivités locales sont parfois ignorées ; à cela s'ajoutent la faiblesse des contrôles sur les opérations budgétaires et comptables, l'absence d'une comptabilité-matières régulièrement tenue, l'absence de sanctions adéquates lorsque sont constatées des entorses à la législation financière et comptable, sans parler de l'absence de reddition régulière des comptes. Ainsi apparaissent et se multiplient le paiement de prestations non effectives ou mal effectuées et les surfacturations qui accroissent les charges indues de l'Etat.

- Une économie extravertie, très vulnérable aux chocs exogènes, souvent affectée par des crises énergétiques, territorialement déséquilibrée, avec des finances publiques déstructurées par une mal-gouvernance chronique ; une agriculture, secteur dominant de l'économie, peu productive dans une nature de plus en plus dégradée par des déforestations intempestives mettant en cause la biodiversité, une surexploitation des ressources halieutiques au détriment de la pêche artisanale, une industrie qui manque de soutien, une prolifération de personnes vulnérables : jeunes chômeurs, enfants de la rue, mendiants, handicapés, personnes âgées sans protection sociale ; le manque de vision à long terme sur le plan économique et l'absence de toute planification rationnelle du développement économique et social ont conduit à des improvisations où les déclarations d'intention et les slogans se substituent trop souvent à l'action. Une action à long terme déterminée en conjonction avec toutes les forces vives de la nation est nécessaire car les potentialités restent énormes tant sur le plan agricole que celui des ressources de la mer, de l'industrie, des mines, des services, etc. La résorption du chômage, celui des jeunes en particulier, la lutte contre la pauvreté et ses diverses manifestations tant sur le plan de la santé, de l'éducation que du logement, exigent une rupture nette avec ce passé. Un patriotisme économique plus exigeant, une mobilisation de toutes les intelligences et de toutes les énergies en vue d'une planification rigoureuse selon une vision prospective et une action déterminée de tous sont les gages d'un renouveau générateur de bien-être.
- Malgré des avancées notoires qu'il importe de renforcer pour stabiliser et transformer en routine la tenue de scrutins sincères dans notre pays, la gestion des élections reste une source de conflits récurrents et de menaces sur la paix sociale;
- Le dialogue social est dans l'impasse dans plusieurs secteurs (éducation, santé, etc.).
- La juxtaposition de modèles d'éducation et de formation aux finalités différentes (éducation formelle, non formelle et informelle) contribue à une sorte de fractionnement de la société. Certaines missions fondamentales de l'école sont prises en charge de façon très insuffisante (formation de ressources humaines adéquates pour répondre aux défis de l'économie et du développement, formation à la citoyenneté, etc.) ; à tous les niveaux de l'éducation, le système est en crise et n'arrive pas à s'adapter aux mutations de la société et aux évolutions du monde.
- Le déficit en matière de soins de santé de qualité, la prise en charge insatisfaisante des personnes les plus vulnérables, la faible accessibilité des infrastructures, les disparités (notamment entre la capitale et le reste du pays), l'insuffisance des ressources humaines et des équipements, etc., induisent de fortes inégalités devant la maladie.

- Une sécurité intérieure qui a tendance à se concentrer sur la sûreté de l'Etat et des institutions, au détriment de celle des personnes et des biens
- Une sécurité extérieure non suffisamment assurée, contribuant ainsi à renforcer l'insécurité intérieure, dans un contexte sous-régional préoccupant.
- La politique extérieure ne repose pas suffisamment sur une vision à long terme de l'intérêt national à l'Etranger ; la carte diplomatique, ni rationnelle ni pourvue en personnel approprié, ne valorise pas suffisamment le rôle ou les apports des Sénégalais de l'extérieur; on note une déficience caractérisée des services rendus aux Sénégalais de l'extérieur ; par ailleurs cette politique extérieure ne mène pas à des avancées décisives sur le plan de l'intégration régionale.
- Des germes de changements profonds apparaissent: une citoyenneté de plus en plus active et exigeante ; une jeunesse formée, souvent sans emploi, et qui s'impatiente de contribuer au développement national et à la démocratisation de la société ; une augmentation du temps d'activité des femmes non consacré aux travaux domestiques pénibles et qui sont désireuses d'exercer de plus en plus des activités génératrices de revenus et d'accéder aux sphères de décision; une prise de conscience plus grande des citoyens qui aspirent à des changements profonds dans leurs conditions de vie; un accroissement de la sphère économique privée grâce à l'entrepreneuriat; des citoyens en demande de leaders qui leur montrent que l'engagement politique n'est pas incompatible avec l'éthique, la morale et la loyauté dans les discours comme dans les actes.

Les changements qu'exige la situation ainsi décrite passent nécessairement par de nouveaux principes et méthodes d'exercice du pouvoir, par une révolution dans les mentalités et par une politique économique de rupture assumée désormais par toutes les forces vives de la nation, hors de toute querelle politicienne. Aussi, la CNRI estime-t-elle nécessaire d'entreprendre une très large concertation avec tous les citoyens et toutes les citoyennes et avec toutes les organisations politiques, professionnelles, de la société civile, etc., en vue de recueillir leurs points de vue, leurs avis et leurs suggestions sur les changements à apporter à la Constitution pour que, s'agissant des institutions, celle-ci reflète les sentiments et les aspirations profondes de toute la communauté nationale.

2. Principes de base de la concertation

- a) En premier lieu, les concertations seront faites sur la base de questionnaires ci-dessous explicités ; elles se concentrent essentiellement sur les problèmes diagnostiqués¹ qui appellent une réforme des institutions. Néanmoins, aucune question susceptible de donner aux institutions le maximum d'adéquation à notre situation, ou une plus grande efficacité à répondre aux exigences citoyennes, etc., n'en est exclue. Toutes propositions allant dans ce sens peuvent donc être faites en complément des réponses aux questionnaires et tous les points de vue exprimés par des citoyens, portant sur une question relative au sujet, seront consignés et traités dans le processus.
- b) Les contenus des concertations sont centrés sur les changements à opérer dans les règles et en lien direct avec les maux diagnostiqués ; aussi les questionnaires proposés sont fondés sur le recueil des avis et propositions concernant les orientations générales de la réforme et les propositions concrètes de formulation sur tel ou tel domaine identifié comme devant faire l'objet de changements significatifs.
- c) La démarche adoptée donnera l'occasion de distinguer, progressivement et le plus systématiquement possible, les consensus et les champs de tension, pour porter les discussions sur ces derniers et consolider au maximum les consensus. Plus les consensus seront larges, plus l'adéquation du résultat final aux aspirations des citoyens sera assurée.
- d) Les citoyens seront consultés – par les moyens appropriés - sur les choix fondamentaux en matière de réforme institutionnelle et également sur certaines questions spécifiques qui apparaissent déjà comme « champs de tension » dans l'analyse actuelle des positions des porteurs d'enjeux (partis politiques, experts, leaders de la société civile, etc.) : dans la conduite du processus, et par respect aux principes de la démocratie participative, les consensus forts issus de consultations citoyennes à la base sont réputés primordiaux par rapport aux positions et contributions des experts et porteurs d'enjeux...
- e) L'échantillonnage par département sera fait de manière à s'assurer de l'équilibre (genre, âge, origine géographique, etc.) dans la constitution des groupes pour les panels citoyens.

¹ Notamment à travers les travaux des assises nationales, le programme « Yoonu Yokkute » et similaires, les travaux d'universitaires et d'experts sur la question...

3. Stratégies de mise en œuvre des concertations

Sur la base du diagnostic esquissé et des références indiquées (Conclusions des Assises Nationales, Programme Yoonu Yokkute, etc.), il s'agira de :

- sélectionner dans ce corpus de textes toutes propositions qui contiennent des changements essentiels et des règles relatives aux institutions et qui n'existent pas dans la Constitution actuelle. Ainsi le questionnaire portera uniquement sur les nouvelles dispositions proposées dans le corpus, qui touchent aux institutions et qui, soit, sont absentes de l'actuelle constitution, soit, proposent de nouvelles modalités qui garantissent mieux l'effectivité de dispositions existantes dans l'actuelle constitution.
- Mettre ces propositions en discussion afin d'identifier les acquis en termes de consensus².
 - ⇒ Etant donné les caractéristiques des différentes cibles, deux questionnaires sont élaborés en direction respectivement (i) de tous les citoyens en général et (ii) des principaux porteurs d'enjeux (organisations politiques, organisations de société civile, experts du domaine, etc.).
 - ⇒ Une synthèse est ensuite élaborée qui contient tous les points d'accord (consensus forts) et les champs de tension (positions contrastées sur des questions majeures³).
- organiser le dialogue autour des points de « dissensus »⁴ ;
 - ⇒ notamment, des ateliers et séminaires seront organisés à l'effet de recueillir les avis et propositions des parties prenantes sur les réformes en général ou sur des points particuliers.
- Elaborer un document de synthèse sur les modifications à apporter à la Constitution et au fonctionnement des institutions, qui reflète les consensus acquis à cette étape.
 - ⇒ Une plateforme technique d'experts se charge d'intégrer au maximum les résultats de cette consultation dans un document systématisant les nouvelles règles et mesures à introduire dans la Constitution.
 - ⇒ Parallèlement, des comités ad hoc peuvent être mis en place pour proposer des projets de lois organiques pour faciliter l'application conforme des dispositions retenues ou des termes de références pour l'approfondissement ou l'opérationnalisation des réformes institutionnelles n'ayant pas vocation à figurer dans la constitution.
- Ce document est largement diffusé par tous moyens de communication pertinents et adéquats ; il est traduit dans les six langues nationales codifiées reconnues dans l'actuelle constitution et en arabe.
- La Plateforme technique recueille les avis et amendements des porteurs d'enjeux
- Après validation par la CNRI, le Président de la Commission Nationale de Concertation sur la Réforme des Institutions porte les résultats des travaux à l'attention du Président de la République.
 - ⇒ A ce document est incorporée ou annexée, le cas échéant, une Charte des libertés et de la Démocratie, ainsi que des suggestions et recommandations sur la mise en œuvre.

² Le consensus compris comme résultat obtenu par l'emploi d'une méthode de prise de décision, où l'on met l'accent sur la validité de l'opinion exprimée par chacune des parties en présence et qui s'efforce d'entériner un choix susceptible de recueillir un accord présenté comme unanime ou quasi-unanime.

³ Les champs de tension révèlent les principaux domaines dans lesquels les acteurs de la concertation auront besoin de construire ou renforcer leur cohésion ; au vu de la diversité qui existe dans une société, il n'est pas toujours possible de les transformer en consensus forts (on ne PEUT pas s'entendre sur tout) mais il est souvent possible de les réduire (c'est-à-dire trouver un moyen terme entre les positions extrêmes par la clarification, les concessions réciproques, etc.)

⁴ A défaut d'un consensus fort (constat d'une absence d'opposition à une proposition), et dans le cas où un compromis gagnant-gagnant ne peut être construit, on peut alors enregistrer les dissensions (ou dissensus) car elles sont considérées comme plus proches de la réalité décrite et susceptibles de faire avancer le problème...

4. Organisation et méthodologie des concertations

Le dispositif

Le dispositif combine trois (3) volets complémentaires d'intervention :

- Les consultations citoyennes, qui permettront de constituer des panels de citoyens et de valoriser les points de vue des membres de sociétés civiles locales ou du simple citoyen ; les discussions sont structurées à l'aide d'un questionnaire adapté aux cibles ; l'objectif ici est de dégager les principales orientations et mesures de ruptures concernant les institutions, de façon à fixer les consensus et établir clairement la « demande citoyenne » en termes de réforme institutionnelle.
- L'enquête par questionnaire, qui permet de recueillir les points de vue des porteurs d'enjeux ; ces derniers, le plus souvent, ont une assez bonne maîtrise des questions discutées ou des choix offerts ; le questionnaire proposé ici est assez détaillé car il passe en revue toutes les propositions de règles nouvelles qui s'alignent en face des diagnostics portant sur les institutions ; c'est un questionnaire fermé (avec des réponses « oui » ou « non », complété éventuellement par des observations ou arguments précis) qui fera l'objet d'un traitement statistique simple ; cette démarche permet d'identifier tous les points de consensus et de focaliser le processus sur les questions qui nécessitent un approfondissement et l'élaboration de propositions alternatives (qui permettent de réduire les champs de tension ou de les transformer en consensus forts)
 - ⇒ Les personnes, communautés, partis, organisations, etc., consultés ont la possibilité de compléter les questionnaires, s'ils le souhaitent, en évoquant des problèmes qui n'y sont pas soulevés, si ceux-ci leur paraissent répondre aux exigences de la réforme des institutions.
- Les séminaires thématiques et comités ad hoc qui mobiliseront essentiellement les experts et des porteurs d'enjeux (partis politiques, entreprises, ONG, instances religieuses, etc.), pour approfondir des dimensions spécifiques identifiées à travers les deux autres volets.

Le déroulement

- a) Les concertations s'organisent d'abord au niveau local selon une démarche participative et ascendante. Au niveau de chaque département, un panel est organisé selon un format défini.
- b) Parallèlement, les questionnaires sont diffusés auprès des porteurs d'enjeux, avec une échéance indiquée pour les réponses et le retour (en dehors des bases de données d'adresses disponibles, des communiqués demandent aux représentants de ces acteurs de transmettre leur adresse électronique à la CNRI ou, à défaut, de passer retirer une version papier au siège de la commission).
- c) Une équipe technique, composée de membres de la CNRI et d'experts associés, identifie les questions qui nécessitent un approfondissement ou des discussions supplémentaires, planifie et organise des séminaires techniques avec des porteurs d'enjeux pour élaborer des propositions médianes susceptibles de faciliter des consensus sur ces points.
- d) Une fois la synthèse des résultats de ces consultations faite par la plateforme technique (sous la responsabilité des rapporteurs nationaux), des groupes d'experts peuvent être organisés pour trouver des solutions aux problématiques en suspens ou traduire dans les formes requises les propositions issues des citoyens et organisations, en veillant à la cohérence d'ensemble.

L'animation technique du processus

- Le Président de la Commission est assisté par une Plateforme technique composée de trois à cinq collaborateurs choisis ès qualité, y compris les deux rapporteurs nationaux.
- Des organisations ayant une expérience avérée des processus participatifs et collaboratifs sont conventionnées pour appuyer la mise en œuvre correcte des consultations citoyennes.
- Tout au long du processus, des facilitateurs sont chargés de modérer les débats et élaborer des synthèses sur les accords et champs de tension sur les différents éléments discutés, pour chaque séance ; cette synthèse devra à chaque fois être présentée pour avis aux participants de ladite séance.

Les facilitateurs de la démarche participative :

- ✓ N'interviennent jamais sur les contenus, laissant aux participants le libre choix de leurs réponses (individuelles ou collectives) ;
- ✓ Facilitent l'évolution de la dynamique collective de réflexion et d'action et veillent au respect des principes d'inclusion à toutes les étapes ; ils sont chargés de fournir des « miroirs » aux acteurs en consignait à chaque étape ce qui leur semble être les points d'accords et champs de tension pour chaque enjeu identifié ;
- ✓ Modèrent les discussions et s'assurent d'accompagner chaque groupe d'acteurs pour qu'ils aient la compréhension de ce qui se discute à chaque moment, pour être à même d'y apporter les réponses de leur choix.

La communication sur le processus

Chaque panel ou réunion de groupe de travail fait l'objet de synthèse succincte (sur une page) qui est diffusée sur le site internet de la CNRI

Une « newsletter » rend compte périodiquement de l'évolution des consultations citoyennes, des travaux de commission et des activités du président de la CNRI; elle sera diffusée par voie électronique.

5. Outils d'animation (Questionnaires)

Voir annexes 1 et 2 ci-dessous. NB :

- ✓ le questionnaire 1 interroge les citoyens sur les réformes souhaitées par rapport aux principaux domaines touchés par le diagnostic sur les institutions. Il sera utilisé comme canevas de discussion lors des panels au niveau local (consultation citoyennes)
- ✓ le questionnaire 2 liste les modifications touchant les règles et les principales innovations proposées dans les travaux récents comme palliatifs aux maux diagnostiqués (c'est-à-dire, par rapport à la constitution actuelle, les nouvelles règles ou nouvelles dispositions de mise en œuvre de règles) ;
- ✓ NB : Les questionnaires sont traduits dans les six langues nationales codifiées reconnues dans l'actuelle constitution et en arabe
